

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 26

Ayant donné un Pouvoir : 07

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 33

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

18/10/2023

26 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, MM., LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

07 Pouvoirs : LOMBARD Daniel à Daniel PEYSSONNERIE, MADELON Caroline à Françoise HERRAULT, M. PERSON Philippe à ANDRE Valérie, PICHE Barthélémy à LESAGE Claude, YACONO Céline à LECOCQ Pascal, LARDE Alain à VERRIER Muriel, BERTHOLLIER Christian à FERRARI Myriam.

02 Absents : BILLON Pierre, LABBAY Catherine.

OBJET : CONVENTION DE PRÊT DE JEUX DE LA LUDOTHEQUE EN PARTENARIAT AVEC LES BIBLIOTHEQUES

MONSIEUR LE PRESIDENT,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les statuts de la communauté de communes Val Guiers approuvés par arrêté préfectoral du 23 mai 2023, notamment la compétence « Action sociale », la « Gestion et développement d'une ludothèque ».

INFORME les membres du conseil communautaire que les habitants de la communauté de communes ont exprimé par différents canaux (ludothèque, bibliothèque) le souhait de voir se mettre en place un prêt de jeux.

INDIQUE que la ludothèque intercommunale peut travailler en partenariat avec les bibliothèques volontaires pour la mise en place d'un prêt de jeux aux familles sur le territoire.

PRECISE que le service Enfance Jeunesse préconise une expérimentation sur 3 mois avec la bibliothèque de S^t Béron. Ce prêt de jeux serait gratuit sur cette période expérimentale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 33 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** le principe du prêt de jeux expérimental aux familles du territoire par la ludothèque via la bibliothèque de S^t Béron ;

➤ **MANDATE** le Président pour signer la convention et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 27/10/2023,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,
Georges CAGNIN

